

LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée.

Détails de l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous une entreprise en tant qu'orthophoniste/audiologiste pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom de l'entreprise :

Adresse (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Si vous possédez ou gérez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire peut être recommandée.

Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Informations sur l'adhésion

Pour être admissible à cette police d'assurance, vous devez être membre d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC).
Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre ou associé en règle d'Orthophonie et Audiologie Canada?

Oui Non

Veuillez indiquer votre numéro de membre d'OAC à huit chiffres :

Détails du demandeur

Je suis un(e) (veuillez sélectionner l'une des options suivantes qui s'applique à la majorité de vos activités professionnelles) :

Orthophoniste Audiologiste Aide en santé de la communication

Assistant en troubles de la communication Aide-orthophoniste

Autre (veuillez fournir une description des services):

La police d'assurance responsabilité professionnelle d'OAC couvre les services de télésanté/services en ligne fournis dans le monde entier et aux réclamations défendues aux États-Unis et au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police.

Lorsque vous fournissez des services de télésanté/services en ligne, et pour que votre assurance s'applique, vous devez respecter la réglementation relative à votre profession en vigueur dans votre province ou votre territoire (par exemple, la province dans laquelle vous résidez) et dans la province ou le territoire où se trouve votre patient, le cas échéant. Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police.

Fournissez-vous des services professionnels qui ne relèvent pas du champ d'activité des orthophonistes, des audiologistes, des assistants en communication, des assistants en troubles de la communication ou des aides-orthophonistes pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? Il convient de noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels, y compris les procédures menées par une organisation professionnelle et/ou un collège provincial autre que celui qui régit la pratique d'un orthophoniste, d'un audiologiste, d'un aide en santé de la communication, d'un assistant en troubles de communication ou d'un assistant en orthophonie, ne sont pas couvertes par cette assurance.
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

A-t-on déjà refusé ou annulé une proposition d'assurance responsabilité professionnelle, d'assurance responsabilité civile générale et/ou d'assurance de biens, ou refusé un renouvellement d'assurance? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Vous ou votre entreprise avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en responsabilité professionnelle ou en responsabilité civile générale, ou une telle réclamation est-elle en cours contre vous ou votre entreprise et/ou avez-vous déjà fait une réclamation en assurance de biens? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Je suis un(e) :

Employé Entrepreneur indépendant Propriétaire d'entreprise

Autre (veuillez fournir des détails) :

Un employé : est employé exclusivement par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé)

Un entrepreneur indépendant : est propriétaire unique (ou constitué en personne morale) et aucun autre employé ou sous-traitant ne travaille en votre nom

Un propriétaire d'entreprise : constituée en société ou non, avec d'autres professionnels (y compris des employés/contractants non professionnels) travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturant sous votre nom d'entreprise.

Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, combien d'employés professionnels (employés ou contractuels) comptez-vous?

2-5 6-10 11-15 16-20 21+

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'orthophoniste, d'audiologiste ou d'aide en santé de la communication. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation.

Contrat établi sur la base des réclamations.

Points forts de la couverture :

Assurance frais juridiques	150 000 \$ par réclamation/agrégat
Remboursement des frais de défense criminelle	125 000 \$ par réclamation/agrégat
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	25 000 \$
Perte de revenus	750 \$ par jour
Période de déclaration prolongée	7 ans automatiquement inclus

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui Non

	Montant de garantie	Coût
Option 1	5 000 000 \$ par réclamation / 6 000 000 \$ par an	<input type="checkbox"/> 57 \$
Option 2	7 000 000 \$ par réclamation / 8 000 000 \$ par an	<input type="checkbox"/> 167 \$
Option 3 – Nouveau diplômé Uniquement réservé aux nouveaux diplômés (diplômés entre le 1er juillet 2025 et le 1er juillet 2026 pendant la première année de souscription)	2 000 000 \$ par réclamation / 2 000 000 \$ par an	<input type="checkbox"/> Néant

Travaillez-vous **exclusivement** dans le secteur public (par exemple, hôpitaux, établissements de soins de longue durée, centres de réadaptation, écoles, soins à domicile)?

Oui Non

Nota : les services fournis doivent être financés par un régime d'assurance-maladie provincial/territorial ou par l'entremise de programmes fédéraux (p. ex., programmes pour les Premières nations, les Inuits et les anciens combattants).

Si oui, une réduction s'applique à la garantie sélectionnée ci-dessus.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

L'assurance responsabilité civile générale pour entreprises est recommandée aux propriétaires d'entreprise qui comptent d'autres professionnels offrant des services en leur nom.

Si vous avez du contenu ou des biens à assurer, vous devriez également envisager de souscrire une assurance du contenu et la criminalité.

Politique basée sur l'événement.

Comprend :

Blessures corporelles et dommages matériels	Par montant de garantie sélectionné
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	Par montant de garantie sélectionné
Produits and opérations achevées	Par montant de garantie sélectionné

Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Paievements médicaux	50 000 \$ par personne
Automobile de non-propriétaire	Par montant de garantie sélectionné
Dommages aux véhicules loués	100 000 \$
Franchise	1 000 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale?

Oui Non

Si oui, veuillez faire votre choix dans le tableau ci-dessous.

Nombre de professionnels (employés ou contractuels)	Option 1:	Option 2:
	5 000 000 \$ par événement 6 000 000 \$ par agrégat	7 000 000 \$ par événement 8 000 000 \$ par agrégat
Prix individuel	<input type="checkbox"/> 210 \$	<input type="checkbox"/> 279 \$
Entreprise comptant entre 1 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 250 \$	<input type="checkbox"/> 321 \$
Entreprise comptant entre 6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 361 \$	<input type="checkbox"/> 431 \$
Entreprise comptant entre 11 à 15 professionnels	<input type="checkbox"/> 499 \$	<input type="checkbox"/> 571 \$
Entreprise comptant entre 16 à 20 professionnels	<input type="checkbox"/> 679 \$	<input type="checkbox"/> 736 \$
Entreprise comptant plus de 20 professionnels	<input type="checkbox"/> Référence	<input type="checkbox"/> Référence

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Assurance responsabilité professionnelle pour cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Également recommandé aux personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

Les montants de garantie sont partagés avec votre assurance responsabilité professionnelle individuelle.

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité professionnelle des cliniques? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Nombre de professionnels (employés ou contractuels)	Cliniques d'orthophonie et d'audiologie seulement	Cliniques multidisciplinaires
Prix individuel	<input type="checkbox"/> 140 \$	S/O
Entreprise comptant entre 1 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 258 \$	<input type="checkbox"/> 360 \$
Entreprise comptant entre 6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 412 \$	<input type="checkbox"/> 515 \$
Entreprise comptant entre 11 à 15 professionnels	<input type="checkbox"/> 773 \$	<input type="checkbox"/> 875 \$
Entreprise comptant entre 16 à 20 professionnels	<input type="checkbox"/> 850 \$	<input type="checkbox"/> 953 \$
Entreprise comptant plus de 20 professionnels	<input type="checkbox"/> Référence	<input type="checkbox"/> Référence

S'il s'agit d'une clinique multidisciplinaire, veuillez indiquer le numéro à côté de chaque professionnel :

Discipline	Nombre de professionnels
Esthéticiennes	
Audiologistes	
Consultants en comportement	
Conseillers/travailleurs sociaux	
Diététistes	
Thérapeutes de l'exercice	
Kinésiologues	
Massothérapeutes	
Ergothérapeutes	

Physiothérapeutes	
Instructeurs de Pilates/yoga	
Entraîneurs personnels	
Psychologues	
Technologues spécialisés en échographie/techniciens en radiologie	
Spécialiste des appareils auditifs	
Autre (veuillez ne pas inclure les aides-orthophonistes et les assistants en communication, car ils sont automatiquement inclus. Veuillez fournir les détails):	

Vous souscrivez une assurance responsabilité civile professionnelle pour votre entité juridique. Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entité juridique doit souscrire sa propre assurance responsabilité civile professionnelle. Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Contenu / criminalité / pertes d'exploitation / bris d'équipement

Le contenu comprends les articles habituels constituant un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs, les ordinateurs, ainsi que l'équipement, le stock et les améliorations dont vous avez la responsabilité. Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-844-517-1371.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Politique basée sur l'événement.

Franchise pour les réclamations liées au contenu/biens et la criminalité :

Refoulement d'égout	5 000 \$
Inondations	25 000 \$, sauf en Colombie-Britannique et au Québec (si la couverture est sélectionnée)
Tremblement de terre	3 % ou 100 000 \$ min., sauf en Colombie-Britannique et au Québec (si la couverture est sélectionnée)
Criminalité	1 000 \$
Tous les autres risques	1 000 \$

Les avenants d'exclusion :

- Exclusion des virus et des bactéries
- Exclusion des incidents cybernétiques

Souhaitez-vous souscrire une couverture contenu / criminalité / pertes d'exploitation?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Limite de contenu	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 720 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 857 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 982 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 134 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence

Souhaitez-vous souscrire une couverture contre les inondations et les tremblements de terre? Oui Non
Dans l'affirmative, une prime supplémentaire de 65 \$ s'applique à chaque lieu.

Veuillez noter que les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec doivent être orientées vers l'assureur pour confirmer le montant de la prime avant de souscrire l'assurance.

Bris d'équipement

La garantie Bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par un bris d'équipement (c.-à-d. les pertes matérielles ou les dommages causés par les chaudières, les appareils à pression avec ou sans combustion, les récipients sous vide et les tuyauteries sous pression, ainsi que les équipements mécaniques, électriques, électroniques ou à fibre optique) ou en étant le résultat.

Le matériel comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;
2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable.

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris d'équipement?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Montant de garantie pour les bris d'équipement	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 224 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 274 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 330 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 380 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Renseignements sur le deuxième lieu

Souhaitez-vous souscrire une garantie contenu / criminalité / pertes d'exploitation pour un deuxième site? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Montant de garantie pour le lieu secondaire	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 333 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 380 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 423 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 478 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence

Nom commercial du lieu secondaire :

Adresse du lieu secondaire :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Souhaitez-vous souscrire une couverture contre les inondations et les tremblements de terre à cet endroit? Oui Non

Dans l'affirmative, une prime supplémentaire de 65 \$ s'applique à chaque lieu.

Veuillez noter que les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec doivent être orientées vers l'assureur pour confirmer le montant de la prime avant de souscrire l'assurance.

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris d'équipement pour ce site? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Montant de garantie pour les bris d'équipement	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 224 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 274 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 330 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 380 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Renseignements sur le troisième lieu

Souhaitez-vous souscrire une garantie contenu / criminalité / pertes d'exploitation pour un troisième site? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Limite de contenu pour le troisième lieu	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 333 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 380 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 423 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 478 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence

Nom commercial du lieu tertiaire :

Adresse du lieu tertiaire :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris d'équipement pour ce site?

Oui Non

Dans l'affirmative, une prime supplémentaire de 65 \$ s'applique à chaque lieu.

Veillez noter que les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec doivent être orientées vers l'assureur pour confirmer le montant de la prime avant de souscrire l'assurance.

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris d'équipement pour le troisième site?
Si oui, veuillez sélectionner le montant qui correspond au montant de garantie du contenu à assurer.

Oui Non

Limite de bris d'équipement pour le troisième site	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 224 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 274 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 330 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 380 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Autres lieux

Avez-vous d'autres lieux à assurer?

Oui Non

Assurance des bâtiments/condominiums

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'appartement en copropriété où se trouve votre entreprise et pour lequel vous avez besoin d'une assurance? (Veillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles)

Oui Non

Règle proportionnelle (Applicable aux personnes qui souscrivent une assurance du contenu)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise

Par exemple, $100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90\%) \times 100\,000 \$ = 74\,074$ Paiement pour la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de coassurance et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (particuliers), 100 000 (entreprises)

Limite de la responsabilité globale 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *
 Fraude par transfert de fonds

Disponible pour une prime supplémentaire
 Inclus avec la protection contre les instructions
 frauduleuses
 100 000 \$

Fraude aux télécommunications

Récompense pour renseignements menant à une arrestation

Récompense pour renseignements menant à une arrestation

50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)

Réparation de matériel informatique

Inclus (NOUVEAU)

Franchises

Chaque incident
 Personnes informées

1 000 \$
 100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non
 Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés – 0 à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprises et employés – 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprises et employés – 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprises et employés – 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés – 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés – 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprises et employés – 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés – 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés – 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés – 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés – Au-dessus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Oui Non
 Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

*** Garantie supplémentaire disponible**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

« **L'assurance contre la fraude** » prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Oui Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Cyberprotection des personnes et des familles (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Chaque réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractuels, des bénévoles ou des étudiants.

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Assurance frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers? Oui Non
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? Oui Non

Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat
Aucune franchise

Estimation de la fourchette de revenus pour les 12 prochains mois	Prime
De 0 à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 348 \$
3 000 001 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Oui Non
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Fait l'objet d'un contrôle fiscal? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été impliqué dans un litige contractuel? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Aperçu de la couverture	Limites
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$
Rapatriement	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 28 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit?

Oui Non

NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont acc s   la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur r gime d'assurance maladie compl mentaire? Si oui, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les v rifications d'assurance.

M me le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enqu te, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?

Oui Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Signé par :

Date:

Divulgarion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des cliniques	Par demande	25%	Néant
Contenu, criminalité et pertes d'exploitation	Par demande	20%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques pour l'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	3 \$

Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$
----------------------------------------------	-------------	-----	-------

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer ici.

Renseignement sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées le cas échéant. Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service *	25,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

* À noter : Les frais de gestion ne s'appliquent pas si vous souscrivez SEULEMENT une assurance responsabilité professionnelle.

Autorisation de débit sur carte de crédit

Numéro de carte VISA, AMEX ou M/C :	Date d'expiration:	CVV:
Nom du titulaire de la carte :	Signature:	

BMS Canada Services de Risque Ltée
979, rue Bank, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1S 5K5

Sans frais: 1-855-318-6135
Courriel: sac.insurance@bmsgroup.com
Site web: www.sac.bmsgroup.com